



Monsieur le Directeur Académique,

Nous avons reçu, il y a quelques jours, votre projet de carte scolaire pour la rentrée 2019 et quelle ne fut pas notre surprise de découvrir à la lecture du document, des postes dont il n'avait même pas été question en groupe de travail le 30 janvier. Si nous pouvons acter positivement le fait d'avoir des informations précises sur d'éventuelles fermetures et ouvertures en groupe de travail, nous ne pouvons que condamner la méthode qui consiste à omettre des informations aux élu-es du personnel. Cela ne nous étonne guère compte tenu de la façon dont est piloté depuis le début, le projet de réseaux d'écoles du socle. En effet, depuis plusieurs mois déjà, nous demandons à Mme La Rectrice des explications sur ce dossier mais nous n'en obtenons aucune. Pire sur les circonscriptions et dans les conseils école-collège, le projet n'est jamais expliqué de la même façon. Preuve peut-être qu'il n'est pas partagé par tous les cadres de ce département. On a même vu dernièrement une principale de collège qui faisait le tour des écoles de son secteur et qui s'invitait dans les écoles pour mettre en place le projet sans que l'IEN lui-même ne soit invité ! Étrange fonctionnement : les enseignants dépendraient-ils des chefs d'établissement des collèges ? Tout cela est bien confus. Bien évidemment, si on cherche un peu, on peut glaner des informations du côté de nos collègues de l'Académie de Montpellier qui ont été, eux aussi, confrontés aux mêmes difficultés il y a quelques mois. De toute évidence, là où Mme La Rectrice a échoué, elle veut le réussir dans l'Académie de Rennes. Cela relève de l'obstination ! Tout cela dans un contexte de carte scolaire contrainte, sans tenir compte des aspects locaux, de l'histoire du département, de l'avis des chefs d'établissements, des directeurs et directrices d'école ainsi que des enseignants.

Ainsi, vous nous proposez 4 décharges de directeur d'école du socle pour la carte scolaire 2019. En quoi ces postes vont-ils améliorer le fonctionnement des écoles ? Quelles seront les missions de ces directeurs ? Quel sera le rôle précisément du principal par rapport à l'école ? par rapport au directeur ? Autant de questions qui n'ont toujours pas trouvé de réponses ...

Hasard du calendrier ou pas mais au moment même où nous découvrons ces postes, les députés font une proposition d'ajout d'article additionnel à la loi « Pour l'école de la confiance ». Cet amendement prévoit de créer « des établissements des savoirs fondamentaux ». Une école du socle qui cache bien son nom et qui souhaite regrouper sous une même unité, écoles et collèges d'un même bassin. Pour la FSU, il n'est pas possible que la mission de l'école soit réduite à la portion congrue des fondamentaux bien loin de satisfaire les exigences nécessaires à la formation des futurs citoyens. Modifier ainsi l'organisation et le fonctionnement des écoles ne peut s'envisager d'une manière aussi cavalière au détour d'un amendement mais, nécessite une véritable concertation. C'est en ce sens que les syndicats de la FSU, aux côtés d'autres organisations syndicales et de la FCPE, s'adresseront dans les jours qui viennent aux parlementaires. Visiblement, nous n'aurons pas plus de concertation au niveau national qu'au niveau départemental sur ce sujet mais c'est sans doute ça « L'école de la confiance ». Enfin, il ne pourrait être question de rompre le lien de proximité, et de confiance, entre la direction d'école, les familles et les équipes enseignantes et de

modifier ainsi d'un trait de plume l'organisation territoriale de la scolarité primaire. Par ailleurs, en quoi cela répondrait à une amélioration du fonctionnement de l'école et du collège et quels en seraient les intérêts pour les élèves de la maternelle à la troisième ?

Dans plusieurs départements, des projets expérimentaux d'école du socle se sont déjà mis en place, à chaque fois, il en résulte des « usines à gaz » qui n'ont eu qu'un seul objectif : réduire les moyens d'enseignements. Alors que la dotation départementale est à peine suffisante pour couvrir les dédoublements de CE1, on trouve le moyen de prendre 4 postes pour répondre au projet de Mme La Rectrice. Certes on pourrait penser que ces postes sont pris sur les postes de directeurs associés cette année. Nous pouvons en effet nous satisfaire que ces postes créés il y a quelques années dans la plus grande opacité soient supprimés. Mais la contrainte budgétaire permet également de supprimer 6 postes de « Plus de maîtres que de classes ». Pendant plusieurs années, un comité de suivi a travaillé et rendu des rapports sur le fonctionnement de ce type de poste, rapports qui soulignaient le réel bénéfice pour les élèves et les équipes. Pour autant, on le supprime peu à peu pour le remplacer par un autre dispositif. L'école a besoin de missions stabilisées sur un temps long, imperméable aux échéances électorales ; remplacer un dispositif par un autre tous les cinq ans sans en faire de réels bilans ne permettra pas de faire évoluer positivement le système.

Monsieur le Directeur Académique, la carte scolaire telle qu'elle nous est présentée aujourd'hui n'est pas satisfaisante, la dotation est bien insuffisante même avec la baisse démographique, baisse démographique qui ne sera très certainement pas celle annoncée par le ministère. Quelles en seront les conséquences sur le terrain ?

Des classes de maternelle avec 30 élèves, des classes d'élémentaire à 28 ou 29 élèves, des doubles niveaux à 26, 27 élèves ... des conditions qui ne permettront toujours pas de faire réussir tous nos élèves et en particulier ceux issus des milieux sociaux défavorisés. Ainsi quand on ferme à Pleumeleuc, St Malo Le Gatellois ou encore Romillé, on retrouve des effectifs très chargés après fermeture : plus de 28 par classe. Comment dans ces conditions accueillir des enfants en cours d'année ?

Des exemples similaires ne manquent pas également en élémentaire où seulement la montée pédagogique est prise en compte limitant ainsi les arrivées à la rentrée et en cours d'année. Nous savons déjà qu'il y aura des situations de tension à la rentrée 2019.

Monsieur le Directeur Académique, pour cette rentrée 2019, le compte n'y est pas et il va être difficile de nous prouver le contraire.